Smicotom
Engagés ensemble pour un territoire durable

20 Zone d'activités, 33 112 Saint-Laurent-Médoc
05 56 73 27 40 / contact@smicotom.fr

Professionnels : FORMULAIRE D'INSCRIPTION au dépôt des déchets d'amiante lié

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux. Ceux-ci ne peuvent être recyclés mais doivent suivre une filière d'élimination adaptée.

À partir du 4 juillet 2022, le SMICOTOM organise la collecte d'amiante lié sur le centre de traitement à Naujac-sur-Mer et le quai de transfert à Saint-Laurent-Médoc.

Ce service est proposé **aux professionnels pour les chantiers réalisés sur le territoire du SMICOTOM**, ayant fait la demande préalable via le formulaire ci-contre.

Les déchets d'amiante lié seront à déposer **UNIQUEMENT au centre de traitement à Naujac-sur-Mer ou au quai de transfert à Saint-Laurent-Médoc** SUR RENDEZ-VOUS entre 8h30 et 10h30 et entre 14h00 et 16h00.

Le dépôt s'effectue sur présentation du Pass Déchèteries.

Protocole d'apport des déchets d'amiante au SMICOTOM

- **Pré-requis**
  Demande préalable via le formulaire ci-après à compléter et retourner accompagné des pièces jointes à contact@smicotom.fr

- **Conditions d'admission**

AUTORISÉS

Les déchets emballés d'amiante ciment ou d'amiante lié tels que les plaques ondulées, les plaques supports de tuile, les ardoises, les produits plans, les tuyaux et canalisations, les jardinières **dans la limite de 3m^3** par dépôt.
Ces déchets d'amiante doivent être portés en pièces entières sur le site de dépôt (ni cassés, percés ou sciés).

REFUSÉS

L'amiante non emballé, l'amiante floquée (calorifugeage, faux plafonds contenant de l'amiante, dalles vinyles et tous autres matériaux contenant de l'amiante friable). Ces déchets doivent être gérés par des professionnels agréés.

- **Déchargement**
  Le jour du dépôt, se présenter à l'heure, muni du formulaire complété par le SMICOTOM. Les agents vérifieront la conformité de l'apport.
  Le déchargement et le dépôt dans la benne se fait par **vos propres moyens**. Prévoyez l'effectif nécessaire au déchargement. **Aucune assistance mécanique ou manuelle par les agents du SMICOTOM ne sera possible.**

- **Tarif**
  Ce dépôt sera facturé 550 € la tonne.

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DÉCHETS D'AMIANTE

Pour : ☐ Centre de traitement à Naujac s/mer ☐ Quai de transfert à Saint Laurent Médoc

IMPORTANT : Merci de compléter toutes les informations et joindre tous les documents demandés

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

Raison sociale : .....

Numéro SIRET : ..... Code NAF : .....

Secteur d'activité : .....

Nom du demandeur : .....

Adresse de facturation : .....

..... Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Mail : .....

Adresse du lieu de provenance des déchets (si différente de l'adresse professionnelle : .....

.....

⇨ Joindre Kbis et RIB

IDENTIFICATION DU TYPE DE DÉCHET ET DE LA QUANTITÉ À ÉVACUER

☐ Plaques de fibro-ciment : nombre : ..... Dimension (max 2 m) :..... Volume total (m3) : .....

☐ Canalisations en fibro-ciment : nombre : ..... Dimension (max 2 m) :..... Volume total (m3) : .....

☐ Autres : préciser ..... Volume total (m3) : .....

⇨ Joindre photos des déchets par mail avec la demande

ATTENTION : le volume à déclarer est **le volume estimé** au plus juste. Ce volume permet d'évaluer si le volume disponible dans la benne permet d'accepter votre dépôt. **Le volume retenu sera celui estimé par l'agent du SMICOTOM le jour du dépôt.**

RAPPEL POUR LE DÉPÔT

- Se présenter obligatoirement à l'agent d'accueil avec votre Pass Déchèterie et ce formulaire validé aux jour et heure convenus.
- Dépôt limité à 3m^3. Payant : 550€/tonne
- Suivre les recommandations détaillées ci-dessous

Les gestes à adopter

- Démonter sans casser, percer ou scier
- Humidifier au maximum les éléments pour éviter les envols
- Utiliser des outils adaptés (préférer les outils manuels aux outils rotatifs)
- Porter les pièces entières au centre de collecte.
- Emballer les éléments

Les Précautions

En cas de manipulation, il est recommandé de se protéger avec un masque à poussière (norme EN 149 – FFP3S), ainsi que des gants, des lunettes et une combinaison, disponibles dans les magasins de bricolage.



☐ Vous reconnaissez avoir pris connaissance de toutes les conditions d'utilisation et précautions

Date et signature du demandeur :

RÉPONSE DU SMICOTOM À L'AUTORISATION DE DÉPÔT

Le SMICOTOM autorise ..... à venir déposer au

☐ Centre de traitement à Naujac-sur-Mer **☐ Quai de transfert de Saint-Laurent-Médoc**

des déchets à base d'amiante selon le type et la quantité précisés ci-dessus.

Le dépôt se fera obligatoirement le ..... à .....h.....

La manipulation des déchets amiantés sera effectuée uniquement par le professionnel selon les recommandations de l'agent.
Le SMICOTOM se réserve le droit de refuser le dépôt si celui-ci ne respecte pas les conditions d'admission.

Demande enregistrée et transmise par le SMICOTOM le .....

Document et pièces jointes édités en 2 exemplaires : un pour le professionnel, un consigné dans le registre disponible au siège du SMICOTOM.